



Depot de cheque le 28/12 comptabilisé par la banque le 02/01/2105

Par **nichomc**, le **26/04/2015** à **16:39**

Bonjour ,
je suis actuellement en train de faire ma première déclaration 2035 (déclaration contrôlée) et je rencontre quelques difficultés concernant le début et la fin de l'année fiscal.

1/ en 2013 j'étais sous le statut AE .Or j'ai fait des remises de cheque de mon activité 2013 , début janvier 2014.

sachant que j'ai déjà payé les impôts dessus sur l'année 2013, doit-je modifier mon solde au 1er janvier pour ne pas les rentrer sur mon CA 2014 ou ai-je une inscription spécial à faire ?

2/ j'ai déposé mes derniers cheques de 2014 , le 28/12 et n'ont été comptabilisés que le 02/01. Dois-je modifier mon solde bancaire au 1er janvier lors du rapprochement bancaire en les y intégrant?

je ne sais pas si j'ai été suffisamment clair ?

merci beaucoup

Nicholas

Par **serge74**, le **26/04/2015** à **17:02**

1) je changerais le solde

2) c'est la date à laquelle on est en possession du chèque qui compte, donc sur 2014

Par **nichomc**, le **27/04/2015** à **12:50**

Merci beaucoup pour vos informations !

cordialement